

Narbonne, le 22 juin 2019

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la 38^{ème} Exposition Bourse de Minéraux et Fossiles de Narbonne, qui se déroulera au :

Palais des Sports, des Arts et du Travail - Boulevard Frédéric-Mistral

Les 17 et 18 août 2019

Le Groupe Géologique du Narbonnais vous invite à participer à la bourse d'échanges organisée en ces mêmes lieux (1).

Bulletin d'inscription

Je soussigné :

NOMPrénom.....

Adresse.....

Tél (et ou portable..... e-mail :.....

Demande à participer à la bourse "Echanges" de la 38^{ème} Bourse Internationale de Minéraux et Fossiles de Narbonne.

Déclare avoir pris connaissance de la charte de l'amateur ci-jointe et **s'engage à la respecter**.

Désire réserver tables de 2 mètres (2)(3).

A.....le..... Signature :

A renvoyer à Gilles TROUQUET
49 Avenue des Constellations
11100 NARBONNE
Mail : gillestrouquet@gmail.com

(1) Un espace à l'intérieur du Palais a été négocié. Ainsi, les caprices du temps ne sont pas à redouter.

(2) Dans la limite des tables mises à disposition par le Palais des Sports et du nombre de participants.

(3) L'éclairage dans l'espace « amateurs » fait l'objet d'une demande spécifique. Vous en serez informés.

Sur place, un espace bar-restauration sera à votre disposition

LA CHARTE DE L'AMATEUR

❖ Article 1 :

└ Un espace dédié aux échanges est aménagé sur le site de la bourse de Narbonne. Pour y accéder, l'amateur : **membre du GGN ou extérieur**, doit s'acquitter du droit d'entrée à la bourse d'échange. Ce droit d'entrée est fixé à 10 euros (forfait pour le week-end, pour deux personnes maximum, et une mise à disposition d'une table de 2 m).

Son emplacement est réservé à réception de son inscription, et ce, dans la limite des places disponibles.

- Un badge «amateur» est remis à chaque participant.
- Toute installation «sauvage» est proscrite dans l'enceinte du Palais des Sports.

❖ Article 2 :

└ L'amateur en minéralogie et paléontologie participant à la Bourse de Narbonne dans l'espace "échanges", **ne** peut faire commerce de ses minéraux ou fossiles.

Aucune transaction directe en euros n'est tolérée, ni tolérable.

└ **Toutefois** pour permettre aux visiteurs d'acquérir une pièce dans cet espace «échanges», un principe de transaction est mis en place, à savoir :

- Pour tout achat chez un exposant amateur, il convient pour « l'acheteur», de se munir de bons d'achat spécifiques, numérotés, à la caisse «bourse échanges». Ils lui seront remis en contrepartie équivalente d'euros ou d'un chèque libellé au nom du GGN.
- Les bons d'achat accumulés par l'exposant amateur lui permettent ensuite d'acquérir des pièces auprès des professionnels de la bourse de Narbonne.
- L'exposant amateur **ne peut en aucun cas, obtenir un change direct** du montant de **ses bons**, auprès de la caisse « bourse échanges ».
- Seuls les professionnels qui ont reçu ces bons en contrepartie d'un achat sur leur stand, peuvent effectuer le change final en fin de bourse, avec les euros «récoltés» à la caisse « bourse échanges ».

❖ Article 3 :

└ L'amateur s'engage à laisser les lieux et le matériel mis à sa disposition en bon état.

❖ Article 4 :

└ Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout contrevenant à cette charte.

❖ Article 5 :

└ Le Groupe Géologique du Narbonnais décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation. De plus, le gardiennage de l'espace réservé aux échanges n'est pas assuré.

